

23) 14°) Ratification de marchés après adjudication, le premier d'un montant de 15 000 000 de Frs CFA passé avec la Société Bourbonnaise des Travaux Publics et de Constructions pour des travaux de construction des trottoirs, des caniveaux et d'ouvrages d'évacuation d'eaux pluviales en bordure de la RN2 entre le Pont du Etor et le radier des Deux Canons, le deuxième d'un montant de 46 965 000 Frs CFA passé avec la SEGEFOM pour les travaux d'aménagement et de réfection de la voirie urbaine en différents points de l'agglomération

M. EDURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier deux marchés après adjudication qui ont été passés :

Le premier d'un montant de 15 000 000 de Fr. CFA avec la Société Bourbonnaise de Travaux Publics et de Constructions pour des travaux de construction de trottoirs, de caniveaux et d'ouvrages d'évacuation d'eaux pluviales en bordure de la RN2 entre le Pont du Etor et le radier des Deux Canons.

Le deuxième d'un montant de 46 965 000 F. CFA avec la SEGEFOM pour les travaux d'aménagement et de réfection de la voirie urbaine en différents points de l'agglomération.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
S. Denis le 31 Mai 1966
P. le Préfet
Le Secrétaire Général.
Signé : J. Luchard.